Instruction administrative

Abrogation d’instructions administratives caduques

La Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, aux fins de l’abrogation des instructions administratives contenant des règles et des dispositions qui ne sont plus applicables, du fait d’un changement de circonstances, ou ont été incorporées dans de nouvelles instructions administratives, ou ayant été remplacées par celles-ci, promulgue ce qui suit :

Section 1   
Instructions administratives

Les instructions administratives ci-après sont abrogées par la présente[[1]](#footnote-1) :

1) [ST/AI/1999/1](https://undocs.org/fr/ST/AI/1999/1), du 1er février 1999, intitulée « Délégation de pouvoirs aux fins de l’application du Règlement du personnel » ;

2) [ST/AI/1999/1/Amend.1](https://undocs.org/fr/ST/AI/1999/1/Amend.1), du 28 janvier 2014, intitulée « Délégation de pouvoirs aux fins de l’application du Règlement du personnel ».

Section 2   
Disposition finale

La présente instruction administrative entre en vigueur le 1er juin 2020.

La Secrétaire générale adjointe chargée   
du Département des stratégies et politiques   
de gestion et de la conformité  
(*Signé*) Catherine **Pollard**

1. Les instructions administratives abrogées peuvent être consultées dans le Système de diffusion électronique des documents de l’Organisation des Nations Unies (Sédoc), à l’adresse <https://documents.un.org>. [↑](#footnote-ref-1)